

Perte de linge au pressing

Par martin, le 10/09/2008 à 22:09

Bonsoir,

Ma mère a déposé des draps blancs, pour un nettoyage au pressing. Lors de leur retrait avec le ticket, ils lui ont rendus des draps qui n'étaient pas les siens.

Elle ne les a pas pris et a demandé des recherches. Elle leur a même apporté les taies d'oreiller pour faciliter leurs recherches.

Elle s'est déplacé 3 fois (elle a 85 ans) et à chaque fois, ils n'avaient rien trouvé.

Je me suis déplacée moi-même et là, il m'ont fait remplir un document de perte pour que la société qui nettoie pour eux (ils ne le font pas eux-même !!!) recherche donc les draps.

Ils m'avaient promis une réponse sous 8 jours, sinon un remboursement.

Cela fait 15 jours maintenant, ils me disent que le ticket correspont à des draps roses à fleurs !! et emettent l'idée que ma mère perds la tête et que les draps roses sont peut-être à elle.

C'est insensé! Je leur rappelle que ma mère a ramené les taies d'oreillers qui sont blanches. Ils m'ont donc dit qu'ils allaient continuer les recherches, mais cela dure maintenant depuis bientôt 2 mois!

Quel est le moyen pour qu'ils me remboursent. Merci de votre réponse.

Par Marion2, le 10/09/2008 à 23:07

Leur faire une mise en demeure en recommandé avec AR pour récupérer les draps de votre

maman (vous fixez une date) ou un remboursement. Le pressing est assuré. C DT

Par martin, le 11/09/2008 à 21:08

Merci beaucoup Laure de votre réponse rapide. Je vais effectivement faire un courrier en recommandé avec mise en demeure.

Merci et bonne soirée,